

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410

Ottawa (Ontario) K1S 3J4

Téléphone : 877 779-5559

Rapport public**Date d'émission du rapport :** 13 janvier 2026**Numéro d'inspection :** 2026-1507-0001**Type d'inspection :**

Incident critique

Titulaire de permis : Les Religieuses Hospitalières de St-Joseph de Cornwall, Ontario**Foyer de soins de longue durée et ville :** Centre de soins prolongés St-Joseph, Cornwall**RÉSUMÉ D'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 6, 7, 8, 9 et 13 janvier 2026.

L'inspection concernait les incidents critiques (IC) suivants :

– Le signalement : n° 00163128/IC n° 3012-000085-25 – lié à la chute d'une personne résidente ayant entraîné des blessures.

Le **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant l'inspection :

Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION**AVIS ÉCRIT : Obligation du titulaire de permis de se conformer au programme**

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District d'Ottawa

347, rue Preston, bureau 410
Ottawa (Ontario) K1S 3J4
Téléphone : 877 779-5559

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 6 (7) de la LRSLD (2021)

Programme de soins

Paragraphe 6 (7) Le titulaire de permis veille à ce que les soins prévus dans le programme de soins soient fournis au résident, tel que le précise le programme. Un jour précis de novembre 2025, on a constaté qu'une personne résidente avait fait une chute. L'enquête du foyer a permis de conclure que les stratégies de prévention des chutes des personnes résidentes n'avaient pas été mises en œuvre au moment de la chute dans le cadre des soins prévus dans son programme de soins.

Sources : programme de soins des personnes résidentes, rapport d'enquête du foyer, entretien avec le personnel.